

Quel fédéralisme et à quel prix ?

Force est de constater que depuis longtemps déjà, dans un souci de réglementations uniformes, les cantons et leurs représentants à Berne ont progressivement laissé échapper l'essentiel de leurs libertés et de leur pouvoir au profit de l'Etat fédéral.

Plutôt que d'essayer de redonner vie au fédéralisme et à des institutions démocratiques qui ont résisté à l'épreuve du temps, les gouvernements cantonaux ont choisi d'intercaler, entre les institutions fédérales et cantonales, une sorte d'étage supplémentaire qui, sous le couvert d'une notion qui ne recouvre aucune réalité institutionnelle - le "fédéralisme coopératif" -, aurait pour but, en somme, de permettre aux cantons de parler d'une seule voix face à la Confédération.

Ce niveau intermédiaire, qui aboutit à des réglementations sous forme de concordat et qui permet des rencontres sous l'appellation de conférences intercantionales, vide de plus en plus de sa substance le travail des parlementaires cantonaux qui sont mis devant les projets ficelés et ne peuvent que dire un oui ou non de principe mais sans pouvoir intervenir sur le détail du contenu. De plus, les personnes représentant les cantons dans ces diverses conférences n'ont aucune légitimité démocratique puisqu'elles ne sont pas élues directement par le peuple.

Dans le même état d'esprit, la Maison des cantons a été créée elle aussi par une "institution" (ou plutôt un cénacle - la Conférence des gouvernements cantonaux) dénuée de base constitutionnelle ou légale et qui, de ce fait, échappe à tout contrôle démocratique et risque, elle qui n'a ni territoire ni population qui lui sont directement liés, de se comporter comme un pouvoir indépendant, superposé et autonome. Elle entretient en outre l'illusion, probablement coûteuse de surcroît, que les cantons, qu'ils soient grands ou petits, riches ou pauvres, cantons villes ou cantons de montagne, ont, par rapport à la Confédération, des intérêts communs si nombreux qu'il se justifierait de créer une sorte de ligue contre l'Etat fédéral et ses institutions démocratiques.

Ce niveau intermédiaire de "fédéralisme coopératif" entretient l'illusion que cette singulière alliance des cantons face à la Confédération leur permet d'éviter les dérives centralisatrices qui, au fil des ans, ont rongé le fédéralisme et continuent à ronger ce qui reste des compétences, donc des libertés des cantons et des Parlements.

Constitutionnellement, il n'y a qu'une "Maison des cantons": c'est le Conseil des Etats. C'est là que les cantons, représentés de manière égale sans égard à leur poids démographique, économique ou autre, ont la possibilité de participer à la formation de la volonté fédérale et de défendre leurs intérêts sur la scène fédérale.

Cela étant dit, le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

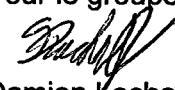
- 1) Comment le Gouvernement définit-il le "fédéralisme coopératif" par rapport au fédéralisme qui, traditionnellement et surtout constitutionnellement, caractérise le système politique suisse?**
- 2) Quelle est la légitimité constitutionnelle et légale des différentes conférences ainsi que de la Maison des cantons?**
- 3) Ses activités font-elles l'objet d'un contrôle démocratique et, cas échéant, de quelle manière ?**

- 4) Les voix des petits cantons périphériques, comme le Jura, y sont-elles mieux entendues qu'elles ne le sont actuellement au sein des institutions fédérales ?
- 5) Quelle est la liste des conférences intercantionales dont le Jura fait partie et quel est le budget de chacune d'entre elles ?
- 6) A combien se monte la contribution annuelle du Jura au budget de la Maison des cantons ?
- 7) Alors qu'une partie du Parlement qui, à juste titre, se plaint régulièrement d'avoir à approuver, sans pouvoir les amender, des conventions intercantionales à l'élaboration desquelles elle n'a pas participé, le "fédéralisme coopératif" ne va-t-il pas accélérer un phénomène déjà fort inquiétant d'abandon des compétences cantonales, donc des libertés de notre canton ?

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont
Besseccourt, le 29 avril 2009

Pour le groupe UDC


Damien Lachat

